

Zeitschrift: Das Werk : Architektur und Kunst = L'oeuvre : architecture et art
Band: 46 (1959)
Heft: 1: Sozialer Wohnungsbau

Artikel: La Cité Bellevaux-Pavement à Lausanne : 1957, architecte : W.F. Vetter et J.P. Vouga FAS/SIA, Lausanne. Ingénieur: R. Suter, Lausanne
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-35924>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

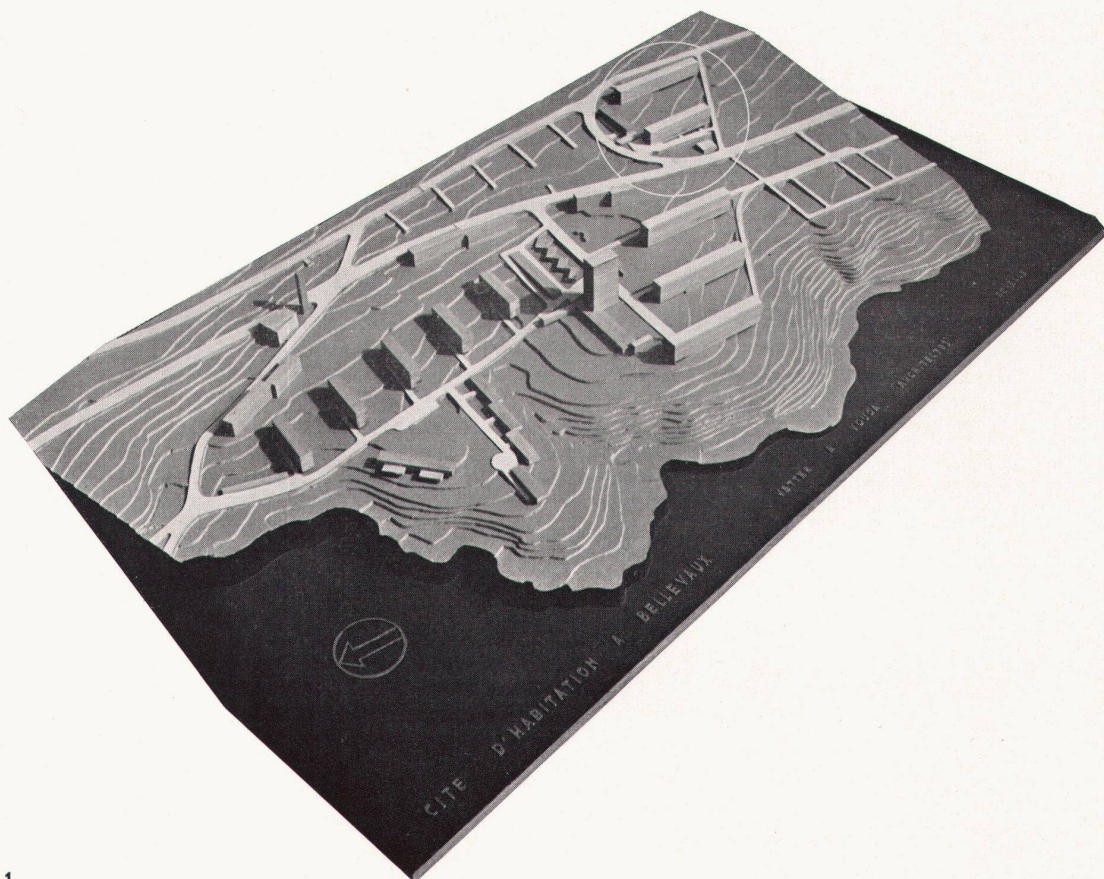
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Cité Bellevaux-Pavement à Lausanne



1

1957, Architectes: W. F. Vetter et J. P. Vouga FAS/SIA, Lausanne. Ingénieur: R. Suter, Lausanne

Les immeubles de la Cité Bellevaux-Pavement ont été construits dans le cadre de l'action entreprise par les autorités cantonales vaudoises pour encourager la construction de logements économiques. C'est par une loi du 8 décembre 1953, que ces mesures furent décidées et qu'un premier crédit de 30 millions de francs (qui devait être suivi plus tard d'un second) fut accordé par l'Etat pour être mis à la disposition des communes à un taux réduit de 2,75%. La loi prescrit aux communes de remettre le terrain gratuitement aux intéressés ou d'accorder des facilités équivalentes. Des «directives techniques» établies par la Commission cantonale du logement (dont font partie plusieurs architectes) précisent les règles à observer pour l'établissement des plans et l'exécution des travaux. Enfin, un règlement fixe les conditions à remplir par les locataires pour être autorisés à loger dans ces immeubles.

La Cité Bellevaux-Pavement, dont deux immeubles sont présentés ici, constitue un ensemble de 3 immeubles et de 168 logements. Le terrain, de 15000 m², était propriété de la Ville de Lausanne qui l'avait réservé de longue date à cet usage. Le règlement ne permettait d'y construire que des édifices de 4 planchers et d'une longueur maximum de 36 m. Pour échapper à ces restrictions, on fit appel à la disposition prévue par la Loi cantonale vaudoise sur la police des constructions qui prévoit, comme on le sait, la possibilité d'établir, pour des terrains non-bâties d'une certaine ampleur, un plan de quartier pouvant déroger aux règles en vigueur. Cette procédure est un

peu longue, car elle impose la mise à l'enquête du plan et son adoption par l'Assemblée législative communale et par le Conseil d'Etat. Elle est cependant précieuse puisqu'elle permet en l'occurrence un plan d'ensemble harmonieux comprenant un immeuble de 45 mètres «plein-sud» à 3 planchers, flanqué de deux immeubles «est-ouest» de 72 et 96 mètres, distants de 60 mètres ayant, selon leur position dans la pente du terrain, 5, 6 et 7 planchers. Le terrain libre, où ne passent que des sentiers à piétons, est aménagé en parc. Les accès carrossables se font tout autour. L'ensemble est complété par un magasin, des boxes pour une vingtaine de voitures et par de nombreux stationnements. L'indice d'utilisation du sol est de 0,85 et le cube bâti par m² de 3 m³ environ.

La réalisation de cet ensemble fut confiée à deux sociétés distinctes. L'architecte de l'une d'entre elles ne s'estima malheureusement pas lié par les dispositions architecturales que les signataires de ces lignes avaient adoptées pour l'exécution des deux premiers bâtiments. Ce n'est pas à eux qu'il appartient de juger l'œuvre de leur confrère, si ce n'est pour déplorer le manque d'unité d'un ensemble qu'ils avaient conçu différemment.

Le premier des deux immeubles présentés ici est à 3 planchers; il comporte des appartements de 3 pièces d'un type normal. Le second, à 6 et 7 planchers, est basé sur un plan plus intéressant comportant, à chaque étage, par unité de 24 mètres: un logement de 1 pièce (à l'est), un logement de 2 pièces (à l'ouest) et deux logements «traversants» respectivement de 3 et 4 pièces. Ces derniers surtout ont été l'objet de soins attentifs dans leur conception et dans leur équipement. Ils semblent donner entière satisfaction. Les refends porteurs, notamment, qui isolent admirablement les logements les uns des autres, présentent un avantage certain sur tous les autres systèmes porteurs.



2

1
Maquette de la cité Bellevaux-Pavement au complet; les immeubles
entourés d'un cercle ont déjà été construits
Modellaufnahme des gesamten Überbauungsprojektes; eingekreiste
Baukörper bereits ausgeführt
Model photograph of the "Bellevaux" colony. Buildings in circle are
already terminated

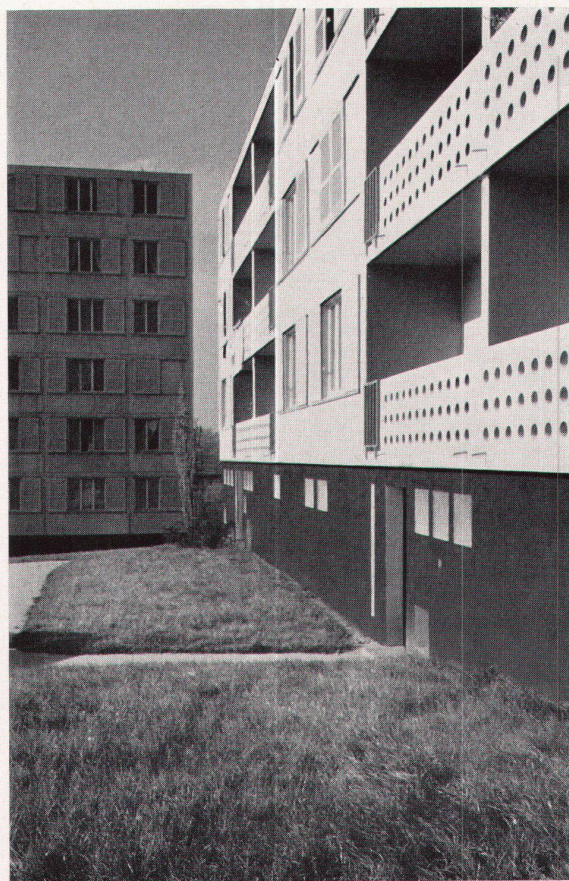
2
La zone de verdure entre les habitations
Blick in den Grünraum zwischen den Wohnbauten
The green area between the buildings

3
Détail des immeubles à 3 et 6 planchers
Detail der 3- und 6geschossigen Bauten
Details of 3- and 6-story buildings

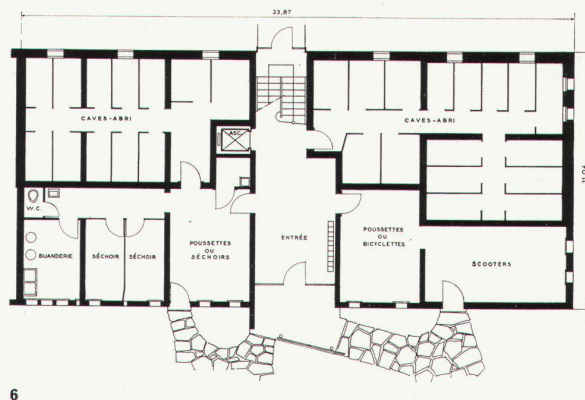
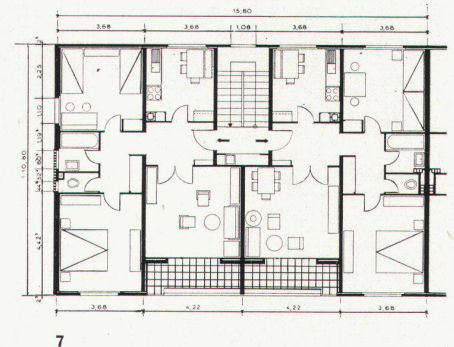
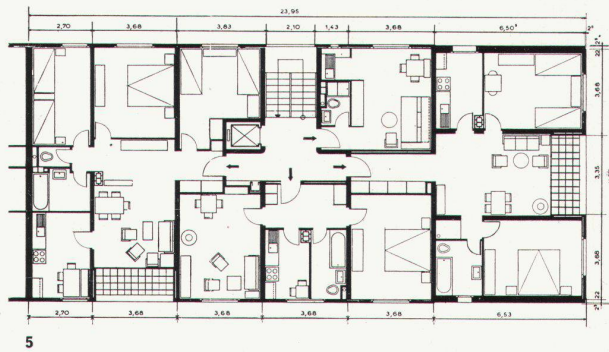
4
Face sud des immeubles à trois planchers
Südfassade des 3geschossigen Wohnbaus
South elevation of 3-story building



3



4



5 + 6
Rez-de-chaussée et étage normal de l'immeuble à 6 planchers 1: 300
Eingangsgeschoß und Normalgeschoß des 6geschossigen Baues
Groundfloor and standard upper floor of 6-story building

7
Etage type de l'immeuble à 3 planchers
Normalgeschoß des 3stöckigen Wohnbaues
Standard floor of 3-story building

8
L'entrée de l'immeuble à 6 planchers
Eingangspartie des 6geschossigen Wohnbaues
Entrance of 6-story building

9
Coupe verticale des éléments de façade préfabriqués 1: 40
Vertikalschnitt durch die vorfabrizierte Außenwand
Vertical section of pre-fab outer wall

10, 11, 12
Coupes horizontales des éléments préfabriqués de la façade 1: 40
Horizontalschnitte durch die Außenwand
Horizontal section of outer wall

15 + 16
Herstellung in der Fabrik, Verlad, Transport und Versetzen der vorfabrizierten Fassadenelemente
Fabrication à l'usine, chargement, transport et montage des éléments de façade préfabriqués
Manufacture, loading, transport and erection of pre-fab elevation elements

Les façades, à l'exception des pignons et des joues, qui sont parties portantes, sont constituées d'éléments préfabriqués de grandes dimensions en béton à parement de simili-pierre égrée, doublés intérieurement d'une plaque de «Sagex» et d'une cloison de terre cuite enduite au plâtre. Les volets de bois coulissent extérieurement sur des rails de fer galvanisé. Cette solution a permis, et même imposé, des façades d'une simplicité totale, sans aucune saillie. Les loggias, qui prolongent les pièces de séjour des grands logements, marquent seules le rythme de la façade. Ajoutons que les mêmes dimensions de panneaux ont été utilisées pour les deux immeubles, malgré des grandeurs de pièces différentes, par un simple jeu d'écartement, aisément discernable sur les plans du petit immeuble. D'autres innovations, qu'il serait trop long d'énumérer ici, mais qui font un peu de cet ensemble une réalisation expérimentale, ont été appliquées lors de l'exécution.

Mentionnons pour terminer les loyers des logements:

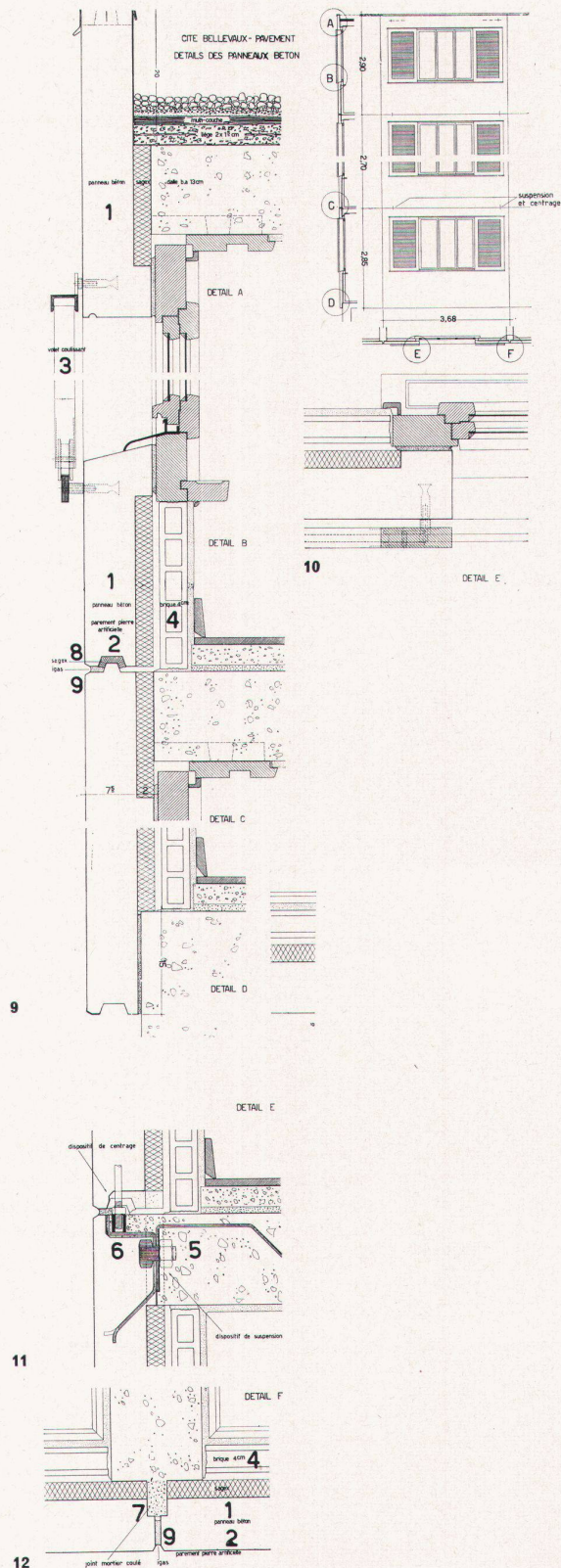
logement de 1 pièce Fr. 70.-
logement de 2 pièces Fr. 100.-
logement de 3 pièces Fr. 110.- et 120.-
logement de 4 pièces Fr. 130.-

logement de 2 pièces Fr. 100.-

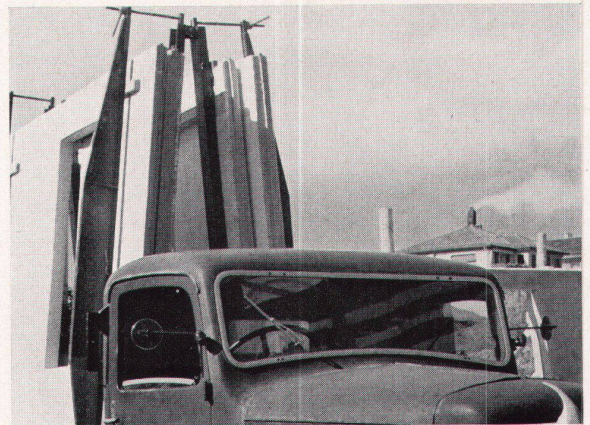
logement de 3 pièces Fr. 110.- et 120.-

logement de 4 pièces Fr. 130.-

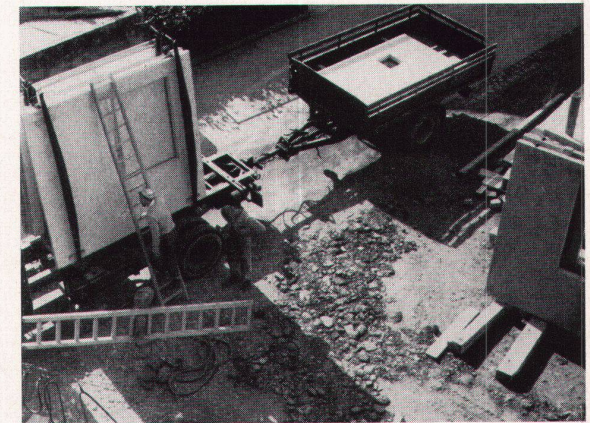
et le coût de construction qui s'est élevé, fondations spéciales et ascenseurs non compris, à 91 fr. 30.



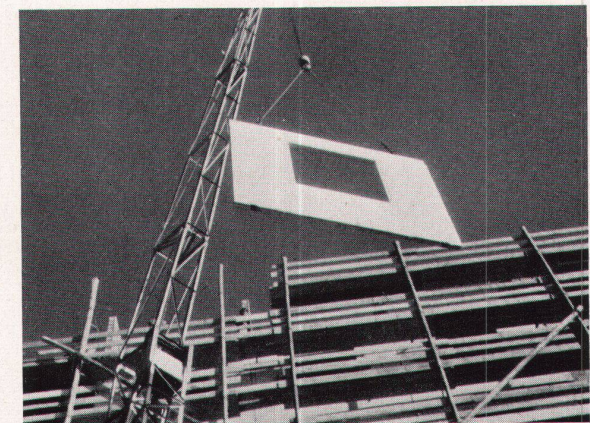
13



14



15



16

- 1 Élément en béton préfabriqué
- 2 Joint de jonction
- 3 Volets coulissants
- 4 Briques isolantes
- 5 Plancher massif
- 6 Suspension de l'élément
- 7 Mortier coulé
- 8 Isolation Sagex
- 9 Mastic Igas